

## DECISIONS DU CONSEIL

Extrait des décisions du Conseil communal du 12 novembre 2019

**Au cours de sa séance du 12 novembre 2019, le Conseil a notamment :**

### COMMERCES

- autorisé les prolongations des horaires des commerces pendant les fêtes de fin d'année comme suit :
  - Samedi 21 décembre 2019 jusqu'à 18h00
  - Dimanche 22 décembre 2019 de 09h00 à 18h00

### FINANCES

- pris acte de la décision de prolongation du délai de paiement pour les factures de l'Etat du Valais adressées aux communes de 30 à 90 jours

### RESSOURCES HUMAINES

- décidé d'engager dès le 1er janvier 2020 M. Adrien Schlüchter au poste de patrouilleur scolaire
- décidé d'engager Mme Tatyana Sierro au poste d'apprentie agente d'exploitation

### ETAT MAJOR DE CONDUITE

- décidé la nomination de M. Jean-Baptiste Bruchez en qualité de chef de la cellule dangers naturels en collaboration avec M. Gaylord Cheseaux sur le terrain

### CONSTRUCTIONS

- autorisé les demandes suivantes

**Requérant :** 2019-199 Carron Sébastien, Ch. Marais Roulet 34 – 1926 Fully  
**Objet :** Construction d'une habitation individuelle (modification des plans autorisés le 16.04.2013)  
**Situation :** Buitonne d'en Haut, Ch. du Chevrier, Folio 58, parcelle n°8754, zone faible densité

**Requérant :** 2019-167 Arlettaz Etienne & Fils SA, Rte de Saillon 78 – 1926 Fully  
**Objet :** Installation d'un conduit de fumée en façade  
**Situation :** Verdun, Rte de Saillon, Folio 34, parcelle n°7462, zone faible densité

**Requérants :** 2019-168 Stalder André et Liliane, Rte de la Gare 30B – 1926 Fully  
**Objet :** Création de deux ouvertures en toiture  
**Situation :** Grand Clare, Rte de la Gare, Folio 37, parcelle n°5475 – PPE 52003, zone moyenne densité Sud Rhône

**Requérant :** 2019-172 Debons Raphaël, Ch. du Bray 18 – 1926 Fully  
**Objet :** Modification du système de chauffage par suppression d'une chaudière électrique et raccordement à une pompe à chaleur existante sur parcelle 1485  
**Situation :** Châtaignier, Rue du Tilleul, Folio 6, parcelle n°1488 – PPE 50190, zone hameau

**Requérant :** 2019-175 Bureau Gaspari Sàrl, Rue de l'Eglise 44 – 1926 Fully

- Objet : Construction d'un immeuble de 6 logements (modification des plans autorisés le 13.11.2018)
- Situation : Vers l'Eglise et Charlot, Rue de la Poste, Folio 2-8, parcelle n°263 (mutation en cours), zone village
- Requérant : 2019-110 Immeuble « Artémis » par Fiduciaire Dorsaz SA, Rte du Chavalard 1 – 1926 Fully**
- Objet : Modification du système de chauffage par une installation à mazout (mise en conformité)
- Situation : Verdun, Rte du Chavalard, Folio 31, parcelle n°7323, zone moyenne densité
- Requérants : 2019-61 Carron Véronique et Nicolas, Ch. des Mûres 24 – 1926 Fully**
- Objet : Construction d'un garage mitoyen
- Situation : Champ Maillet, Ch. des Mûres, Folio 48, parcelle n°7904, zone moyenne densité
- Requérant : 2019-62 Cerdeira Jonas, Ch. des Mûres 14 – 1926 Fully**
- Objet : Construction d'un garage mitoyen
- Situation : Champ Maillet, Ch. des Mûres, Folio 48, parcelle n°8297, zone moyenne densité
- Requérant : 2019-106 Staub Quentin, Rue du Stade 32 – 1926 Fully**
- Objet : Transformation et agrandissement d'une habitation existante avec installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure
- Situation : Branson, Rte de Branson, Folio 4 parcelle n°1055, zone hameau et protégée
- Requérante : 2019-127 Giovanola Agnès, Ch. de Longet 30 – 1926 Fully**
- Objet : Agrandissement d'une habitation existante
- Situation : Les Carres, Ch. de Longet, Folio 21, parcelle n°6377, zone faible densité
- Requérant : 2019-137 Carron Gilles, Rte de Martigny 203 – 1926 Fully**
- Objet : Modification d'enseignes et installation de drapeaux
- Situation : Les Pro d'Antogne, Folio 10, parcelle n°2160, zone moyenne densité
- Requérants : 2018-213 Tenthorey Julie et Boson Tristan, Ch. Du Milieu 90 – 1920 Martigny**
- Objet : Transformation d'une grange en habitation individuelle.
- Situation : Tsanton d'Eule, Rte d'Eule, Folio 57, parcelle n°8725, zone coteau

## VOIRIE

- validé les tarifs pour 2019 (idem 2018)
  - o taxe de base particuliers, CHF 110.-- hors TVA
  - o taxe de base entreprises, CHF 80.-- hors TVA
  - o taxe au poids, CHF 350.-- / tonne, hors TVA
- validé la procédure de réclamation 2019 (idem 2018)
  - erreurs liées à la base de données : e-mail ou formulaire accepté, vérification sur site
  - toute autre contestation = uniquement forme écrite (courrier postal), motivée
- validé la proposition de la Commission de ne pas percevoir de frais pour les décisions sur réclamation, à titre exceptionnel, pour les années 2018 et 2019, tenant compte de l'entrée en vigueur du nouveau règlement
- pris des décisions individuelles suite aux réclamations

## SIGNALISATION ROUTIERE

- validé le projet de zone 30 km/h au Chemin de la Maraîche

### **SERVICES INDUSTRIELS**

- décidé d'attribuer les travaux pour les collecteurs d'eaux usées et eaux claires à Marais-Roulet à l'entreprise Roduit Construction
- décidé de prendre la surface des acquis comme base de facturation dès ce jour pour la taxe d'irrigation

### **MERITES SPORTIFS, CULTURELS ET SOCIAUX**

- attribué les mérites suivants :

#### Mérites sportifs :

Mme Dominique Rémondeulaz : personnalité dirigeante  
M. Simon Perret : sportif individuel  
M. Michaël Rossier : sportif individuel  
M. Thierry Jordan : sportif individuel  
M. Thierry Cajoux : prix d'encouragement  
M. Evan Genolet : prix d'encouragement

#### Mérites culturels :

Mme Line Dorsaz  
Fanfare l'Avenir  
M. Mathieu Bessero et Mme Marie Linder

#### Mérites sociaux :

Aux bénévoles du goûter des aînés  
Aux bénévoles du club des aînés

### **CONSTRUCTIONS**

- décidé de l'entrée en vigueur le 01.01.2020 du nouveau règlement des taxes d'autorisation de construire

### **AUTORISATION D'EXPLOITER**

- décidé d'autoriser l'exploitation, par Mme Rungthiwa Promtha, du restaurant Kao Thai sous réserve d'enquête

### **FEU**

- validé le projet de courrier qui sera adressé par la commission du feu aux CSI environnants pour une éventuelle collaboration ou fusion

### **TRAVAUX PUBLICS**

- pris connaissance du Masterplan selon l'art. 3 de la Loi sur l'encouragement des remontées mécaniques concernant le projet de téléphérique Mazembroz-Chiboz